



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) sur le projet d'extension de l'établissement foncier public local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) à la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a examiné la demande d'extension du périmètre d'intervention de l'EPFLO à la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry lors du bureau du 4 juillet 2023.

Cette extension permet une couverture plus importante du territoire du département de l'Aisne par un opérateur foncier. Ce territoire fait partie des EPCI les plus proches de l'Oise qui étaient pressentis pour rejoindre l'EPFLO. L'EPCI est signataire d'une convention ORT (programme « Action cœur de ville »), et deux communes, Fère-en-Tardenois et Neuilly-Saint-Front, ont vocation à signer une ORT dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». L'accompagnement et le portage foncier par l'EPFLO sont donc d'autant plus importants. Enfin, l'EPCI est en continuité géographique avec l'actuel périmètre de l'EPFLO.

Au vu de ces éléments, le CRHH émet un avis favorable pour cette extension de périmètre.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS

Monsieur le directeur de l'EPFLO
PAE du Haut Villé, 17 avenue du Beauvaisis
60 000 BEAUVAIS